




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 17 décembre. — On a cherché de hier à répandre de nouvelles craintes de guerre. On a remis en circulation les bruits d'un manifeste envoyé par la Russie pour protester contre les opérations de l'armée française en Belgique. Cependant on semble peu redouter les effets du mauvais vouloir du cabinet de Saint-Pétersbourg. Le prince Lieven, ambassadeur de Russie à la conférence, n'a même pas pu parvenir à négocier pour le compte de son gouvernement un emprunt de cent millions de francs dont l'empereur Nicolas a besoin pour compléter ses préparatifs militaires sur la frontière occidentale de son empire, et peut-être aussi pour mettre à exécution ses projets contre la sublime Porte et l'Égypte.

Plusieurs fois le prince Lieven avait cherché à influencer le change au public en faisant insérer dans le *Courier anglais* que l'emprunt en question était contracté, et qu'il n'avait d'autre but que de mettre le gouvernement russe à même de terminer son système de canalisation dans l'intérieur de l'empire russe. Le fait réel était que tous les capitalistes avaient reculé devant l'idée d'offrir au Russe les moyens de commencer la guerre pour la Hollande.

M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, se montre toujours très-favorablement disposé au maintien de la paix générale, et ne néglige rien pour concilier la difficulté des négociations.

On prétend que des négociations sont ouvertes pour la solution de la question hollandaise après la reddition de la citadelle d'Anvers, et qu'elles sont vivement appuyées par l'Autriche.

M. Stratford Canning est arrivé à Paris avec suite; il est descendu à l'hôtel Meurice, rue de Valenciennes. Il se rend à Madrid.

On annonce que M. Jaeger, banquier, émettra dans peu de jours des coupons d'un emprunt en faveur de don Miguel.

Le lieutenant-général Solignac est parti hier de Paris pour prendre le commandement de l'armée constitutionnelle de Porto.

Des lettres d'Italie assurent que les cours de Turin, Florence et Rome ont contracté une alliance défensive contre toute réaction intérieure et contre les puissances étrangères. On craint que les trois premières puissances se seraient engagées à fournir des troupes auxiliaires au St-Siège, et que le gouvernement pontifical serait sur le point de déclarer aux cabinets de Paris et de Londres qu'il n'a plus besoin du secours de leurs troupes et qu'il désire que ses états soient évacués par les troupes des deux nations.

Les bases d'un projet de traité entre la régence de Portugal et les gouvernements de France et d'Angleterre ont été, dit-on, arrêtées à Paris avant le départ de M. Solignac. Des cadres pour la formation d'un corps de 10,000 hommes ont été formés; on comptait enrôler 4000 Polonais, mais jusqu'à présent il ne s'est présenté que des officiers. Des fonds pour les enrôlements volontaires ont été faits. Enfin il paraît que le projet d'intervention de la France et de l'Angleterre est maintenant sérieux.

On écrit de Lisbonne, 1^{er} décembre :

L'amiral Parker a demandé satisfaction au gouvernement de don Miguel au sujet de quelques boulets tirés contre les bâtimens anglais qui stationnaient dans le Douro. Don Miguel vient d'obtempérer à la demande de l'amiral.

Nous recevons par le Havre des nouvelles de Porto du 2 décembre. La ville continuait d'être

serrée de très près par les Miguelistes, mais les constitutionnels font bonne garde, et même ils effectuent de temps à autre des sorties très-meurtrières pour l'ennemi; cependant la libre entrée du Douro, qui avait été jusqu'alors, sinon la seule ressource des pédistes, du moins leur principal secours, leur a été ôtée au commencement de septembre par trois batteries situées sur la rive gauche de l'entrée du fleuve, et qui en défendent l'accès à tout navire qui ne veut pas courir la chance d'être coulé à fond.

Le vicomte de Sainte-Marthe, commandant l'armée migueliste, a fait connaître à tous les capitaines des navires neutres, par l'intermédiaire du consul anglais à Porto, le 22 novembre, que par faveur il les laisserait librement sortir du port jusqu'au 7 décembre; que, passé cette époque, ils auraient à essayer le feu des batteries. Le *Mercur*, capitaine Rouget, qui apporte ces nouvelles a profité du délai.

Dans cet état de choses, l'armée constitutionnelle se trouve livrée aux plus grandes privations; les habitans de cette malheureuse ville sont aussi dans la plus terrible alternative, et voient à chaque instant crouler leurs maisons et décimer leurs familles par cinq batteries placées sur la rive gauche du Douro, qui jour et nuit lancent des bombes et des boulets sur la ville. Les deux grandes rues (des Fleurs et de Bellemonte) ont jusqu'à ce jour été l'objet principal de leur feu; aussi presque toutes les maisons de ce quartier sont percées par les projectiles.

Le convent de Saint-Dominique, situé à l'extrémité de l'une de ces rues, et dans lequel étaient disposées de riches marchandises, fut incendié par une bombe le 27 octobre, et le 29 ses débris, fumant encore ne présentaient que des ruines. La perte de ces valeurs, appartenant à des particuliers, est évaluée à un million de crusades. (*J. Commerce*)

— On écrit de Calais :

« Le chasse-maree le *Jeune Troubadour*, capitaine Richard entré à Calais le 8 de ce mois, se trouvait à Amsterdam au moment où l'on venait de recevoir l'ordre de mettre l'embargo sur les navires français qui se trouvaient dans les ports de la Hollande. Aussitôt défense lui est faite de partir; mais quelques instans après, le capitaine saisissant une bonne brise mit à la voile et parvint à sortir d'Amsterdam en trompant les argus hollandais. A tant fait voile vers les bâtimens de notre escadre qui étaient en croisière dans ces parages, il fut bientôt hors de danger. Quelques minutes plus tard on démontait le gouvernail du *Jeune Troubadour*. Ce navire chargé pour le Havre, attend un vent favorable pour s'y rendre. »

— Ce matin, la capitale a été enveloppée par un brouillard d'une densité extraordinaire; on s'entrevoit à peine à la distance d'un mètre; on se ferait difficilement une idée des inextricables embarras formés par les voitures de toute espèce qui encombraient les rues étroites et passagères qui conduisent aux halles. Les filous étaient à leur poste, et bon nombre de chapeaux, de paquets et d'objets de toute espèce ont été enlevés à ceux qui s'étaient engagés dans ces espèces de ténèbres sans que les voleurs, pour n'être pas saisis, eussent autre chose à faire que de s'éloigner de quelques pas.

— Le *Journal des Deux-Siciles* du 28 novembre, annonce que l'Etna continue toujours ses éruptions. La lave descend des flancs de la montagne et s'avance d'une manière formidable dans plusieurs directions.

BELGIQUE.

SIÈGE DE LA CITADELLE.

Anvers, le 18 décembre (midi.)

Malgré le mauvais temps et la pluie continuelle qui ont eu lieu dans les nuits du 16 et 17, on a terminé la construction des batteries de brèche et

fort avancé celle des batteries qui doivent contre-battre les flancs des bastions n^o 1 et 3.

L'armement de ces diverses batteries doit être simultané pour atteindre le but qu'elles ont à remplir.

Une nouvelle batterie a été construite et armée entre la lunette St-Laurent et la demi lune des bastions n^o 2 et 3.

C'est après des travaux inouis que l'artillerie a pu compléter son armement, dans la nuit du 16 au 17, et la mettre en état de commencer son feu le 17 au matin. Le logement fait dans la lunette St-Laurent est complet, et ses communications sont assurées avec la 3^e parallèle.

La batterie établie sur la contre-garde est armée et prête à commencer son feu.

Les travaux de cheminement ont été poussés avec vigueur, et l'on est établi dans le chemin couvert de la demi lune.

Les épreuves du mortier de 1000 livres, ont eu lieu le 17 dans la plaine de Brasschaete, elles ont présenté les résultats les plus satisfaisans; aucune bombe n'a été brisée; toutes ont eu une direction très-juste et des mieux proportionnées aux charges. Leur enfoncement à leur chute a été très-considérable et aucune voute ne peut résister à leur choc.

Le brisement des bombes qui avait eu lieu aux épreuves de Liège n'avait pour unique cause que le procédé dont on s'était servi pour remplir le vide de la chambre.

Ce mortier complètement approvisionné peut être mis sur le champ en batterie contre la citadelle.

(*Moniteur.*)

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Berchem, 18 décembre (soir.)

Dix-neuvième journée du siège.

Le bruit d'un mouvement projeté par le prince d'Orange pour dégager la citadelle était complètement dénué de fondement; l'armée hollandaise laissera capituler la citadelle, sans sortir d'une apathie qu'on cherche vainement à expliquer.

La nuit que nous venons de passer a été sans contredit la plus pénible que les soldats aient eu à supporter depuis le commencement du siège. Ils ont été battus sans interruption par une pluie abondante poussée par un vent glacial. Le 58^e était de tranchée, c'était un spectacle déplorable que de le voir ce matin regagner ses cantonnemens; tous les hommes, officiers et soldats, étaient couverts de boue des pieds à la tête et cependant on n'entendait aucune plainte, aucun murmure.

La saison est désormais un ennemi plus redoutable pour nous que la garnison de la citadelle; et l'histoire offre peu d'exemples d'un siège dans lequel une armée se sera avec autant de patience soumise aux volontés de la diplomatie, et aura supporté avec autant de courage la rigueur de la saison.

L'artillerie fait des miracles. Ses travaux sont aujourd'hui plus pénibles encore que dans les premiers jours du siège, et le feu de la citadelle n'a pas diminué. Les Hollandais ont manqué de résolution dans leurs diverses sorties pour détruire les ouvrages du génie, mais, cachés derrière leurs parapets, ils ont tout le sang froid nécessaire pour nourrir un feu non interrompu de mousquetterie et de petites pièces d'artillerie.

Nos batteries de brèche ne sont pas encore armées; et il serait inutile qu'elles le fussent avant que la demi-lune fût réduite au silence. Les préparatifs pour emporter cet ouvrage de vive force se continuent.

La batterie dont je vous ai annoncé hier la construction

struction sur la contre-garde vis-à-vis le bastion de Tolède est armée, et a commencé son feu.

Les généraux de brigade qui, ces trois derniers jours, ont dû rester aux frontières surveillant un mouvement éventuel de l'armée hollandaise, réclament maintenant leur jour de tranchée; parmi eux est le duc d'Orléans.

ANVERS, LE 19 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.

On lit dans le *Rhars* :

Hier soir la canonnade et la fusillade étaient continuelles; elles ont continué toute la nuit; les Français travaillant plus à découvert pour monter les batteries de brèche, ont perdu plus de monde que les nuits précédentes. Un capitaine du génie a été blessé.

Les batteries de brèche sont presque toutes montées et l'on prétend que cette nuit ou demain matin elles commenceront leur feu.

On prétend que les Français ont l'intention de s'emparer de la demi-lune qui se trouve à l'avant de la citadelle devant la porte de secours.

Depuis ce matin la canonnade continue, il tombe beaucoup de bombes dans la direction du moulin hors de la porte de Malines. On y a placé un factionnaire pour empêcher les curieux de monter sur la terrasse, ce qui faisait diriger souvent le feu des Hollandais sur ce point.

Les princes français ont fait à deux heures une visite au roi: ils étaient accompagnés de leurs aides camp et de M. Scheffer peintre qui a suivi l'armée du Nord.

La hampe à laquelle est attaché le pavillon qui flotte sur la butte de la citadelle avait été coupée en deux par un boulet. Les hollandais y ont remis depuis hier au matin un petit drapeau.

On croit que S. M. restera quelques jours à Anvers.

Le grand mortier a été essayé à Brasschaet; cette fois il a parfaitement réussi. Les bombes portent à 1200 mètres.

Trois enfans de 10 à 12 ans qui allaient à la recherche des éclats de bombe en virent tomber une qui, fort heureusement n'éclata pas, et coururent la chercher. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il parvinrent à s'en rendre maître et à l'entraîner.

Rien n'égale la sollicitude des habitans d'Anvers et d'une foule de personnes d'autres villes du royaume pour ces courageux soldats. Des dons en linges à pansemens, charpie, argent, vin, etc., arrivent de toutes parts, et il n'est pas d'instant qu'il n'en vienne à l'adresse de M. Seutin, médecin en chef de l'armée ou à M. Gouze, médecin principal de l'établissement. Il serait difficile de citer les noms de tant de personnes dont la philanthropie mériterait d'être signalée à la reconnaissance publique.

Le roi était attendu ce matin à l'hôpital militaire.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Il est impossible de donner une idée des difficultés et des obstacles qu'éprouvent les travaux du siège. Le mauvais temps est l'auxiliaire le plus puissant de la citadelle. La pluie qui a détrempé les terres a converti les tranchées en de vrais cloaques. Qu'on se figure la difficulté de faire cheminer dans cette fange de plus de deux pieds d'épaisseur et pour ainsi dire sans fonds, des fardeaux, aussi considérables que des pièces de vingt quatre et cela sous une grêle d'obus, de grenades, de petits boulets et de pierres, lancées de très-près et presque sans intervalles. Mais la persévérance et la volonté de fer qui président aux travaux et qui les exécutent triompheront de ces obstacles qui coûtent du temps et des sacrifices, mais qui ne feront que retarder de quelques jours la chute de ces remparts doublement défendus par la saison et le courage des assiégés.

Ainsi, nous entendrons incessamment tonner les batteries de brèche et les contre-batteries qui tireront simultanément pour que leur succès soit décisif.

Le général Nugues a été blessé légèrement à l'épaule d'un éclat de bombe, dans la tranchée où il était cette nuit.

Le duc d'Orléans vient d'arriver à Berchem. Il n'est pas question d'une diversion ou d'une attaque de l'armée hollandaise.

Une batterie du fort Montebello a coupé, à coups de canon, le batardeau qui retenait l'eau du fossé du bastion de Tolède, qui a baissé de trois pieds.

Le 7^e a fourni un service extraordinaire dans la journée du 18 au 19 courant; il a perdu 1 sergent et a eu 5 hommes blessés.

Le maréchal Gérard a fait remettre par son chef d'état-major, à l'hôpital militaire, 400 francs pour procurer aux blessés français jusqu'aux moindres choses qu'ils peuvent désirer et qui peuvent contribuer à leur bien-être.

Le courage et même la gaieté suivent les soldats français jusque dans ces salles, où l'on ne s'attendrait qu'à entendre des plaintes ou des cris de douleur. S'ils se plaignent quelquefois, c'est de ne plus pouvoir partager les dangers et les fatigues de leurs compagnons d'armes. Leur docilité et leur habitude d'une discipline sévère rendent faciles les soins et les efforts des chefs du service de santé de cet établissement pour y maintenir un ordre parfait.

BRUXELLES, LE 19 DÉCEMBRE.

Le gouvernement a reçu la réponse de S. M. le roi de Suède, Charles-Jean; aux lettres par lesquelles S. M. le roi des Belges lui a notifié son avènement et son mariage.

— Aujourd'hui, on a renouvelé les contrats pour fournitures aux troupes françaises; entre autres conditions, on remarque celle que les entrepreneurs sont tenus à fournir des vivres aux mêmes prix à d'autres troupes françaises qui pourraient encore venir.

— La nouvelle d'un mouvement de l'armée hollandaise sur la frontière est complètement démentie. (*Emancipation.*)

— On lit dans le *Courrier belge* :

« Il paraît certain que c'est en partie aux renseignemens fournis par un officier supérieur du corps du génie belge que les Français doivent la prise de la lunette Saint-Laurent. Les Français, lorsqu'il s'est agi d'établir une mine sous le fort, avaient été arrêtés par un mur dont l'épaisseur était telle qu'ils désespéraient de le percer, lorsque cet officier belge, qui a longtems habité la citadelle, leur a heureusement indiqué une autre direction pour leurs travaux. Grâce à ces conseils, la mine n'a pas tardé à être établie. »

— A la séance du 18 de la chambre des représentans, on a continué la discussion sur le budget des voies et moyens.

La chambre, après avoir entendu un grand nombre d'orateurs, a adopté les 40 centimes additionnels sur la contribution foncière et les 13 centimes sur la contribution personnelle, ainsi qu'un amendement de MM. Verdussen et Osy, ainsi conçu :

« Néanmoins les propriétés détruites ou submergées par suite d'événemens politiques seront exemptées de la contribution foncière, en principal et centimes additionnels. »

Les amendemens présentés par MM. d'Elhogné et d'Huart ont été rejetés.

Les admirateurs du roi Guillaume, et il s'en est trouvé jusqu'au sein des chambres belges, ne cessent de nous dire qu'il a tout gagné par son obstination ou si l'on veut, son énergie, et que depuis un an il est resté, autre dieu Terme, immobile en face de la conférence.

Il est très-vrai que le roi Guillaume a refusé d'adhérer aux vingt-quatre articles, et que ce refus remonte aux premiers jours de novembre 1831; tout en persistant dans son refus, il n'a fait que reculer depuis lors, se rapprochant toujours davantage des 24 articles.

D'abord il a proposé un traité sous la date du 30 janvier; sur ce projet, il demandait les deux rives de la Meuse dans le Limbourg, tout en con-

servant le grand-duché de Luxembourg en entier, et il s'attachait à dénaturer toutes les dispositions relatives aux dettes et à la navigation: c'était son *ultimatum*.

Le traité du 15 novembre ayant été depuis successivement ratifié par les cinq cours, il proposa un nouveau traité sous la date du 30 juin, admettant cette fois les arrangements territoriaux, sous la réserve néanmoins des droits de la confédération germanique et de la famille de Nassau: c'était encore un *ultimatum*.

Il rejeta ensuite les propositions annexées aux protocoles 65 et 67, mais en modifiant de nouveau le projet du 30 juin.

Survint au commencement de novembre le fameux thème de lord Palmerston, auquel le gouvernement néerlandais répondit par la note hautaine du 20 septembre, que la conférence n'hésita pas à qualifier de *manifeste*; le roi Guillaume déclara de nouveau se référer au traité du 30 juin *deuxième édition*.

Les journaux hollandais viennent de nous apporter un nouveau thème; c'est celui du cabinet prussien; loin de le repousser avec cette énergie qu'on a tant préconisée, le gouvernement hollandais s'est encore une fois montré disposé à faire de nouvelles concessions; il a été jusqu'à admettre formellement l'exemption de toute visite sur l'Escaut, en adoptant le principe d'un droit de tonnage; il a même ajouté que le droit de trois florins ayant paru trop élevé, il pouvait se prêter à une réduction. Ce n'est pas que nous veuillons conseiller l'adoption du thème prussien; le traité du 15 novembre est notre droit, et nous répudions tout ce qui serait en opposition avec ce traité. Mais nous voulons signaler la marche retrograde de ce monarque qu'on porte aux nues, et qu'on représente comme le libérateur de son pays, comme *l'homme fort* parmi les rois. Nous disons que depuis un an le gouvernement néerlandais n'a fait qu'aller, à reculons. Fallait-il pour cela, tenir l'Europe en suspens, mettre la Hollande sous les armes, l'écraser d'impôts, obérer l'avenir? Le roi Guillaume, quoi qu'en disent ses admirateurs, aura un jour un compte sévère à rendre à son peuple. (*Indépendant*)

LIÈGE, LE 20 DÉCEMBRE.

Par arrêté du 15 décembre, le collège électoral du district de Liège est convoqué, pour le 3 du mois de janvier prochain, à l'effet de procéder au remplacement de MM. Kauffman et Marcellin, dont l'élection a été annulée.

— Par divers arrêtés en date du 17 de ce mois, S. M., sur le rapport du ministre de la justice, a statué sur 364 demandes en grâce, 212 condamnés ont obtenu remise ou diminution de peine.

— On écrit de Gand, 18 décembre :

« Le *Messager de Gand*, qui a paru hier soir, donne à comprendre que l'arrestation des sieurs Steven, Froment, Van Loocke et Couvreur, aurait eu lieu en vertu d'un article du code pénal militaire qui défend de répandre des bruits tendant à décourager la troupe. L'ordre du jour que nous avons publié hier et qui a pour objet le même article (65) du susdit code, nous paraît de nature à confirmer cette version.

« On est porté à croire, d'après les explications données dans ce même ordre du jour, que les articles du *Messager*, qui doivent être incriminés, sont ceux qui renferment plusieurs faux rapports sur la situation et les opérations de la division Sébastiani. (*Journal des Flandres*)

— On écrit de Berlin, 7 décembre :

« Notre corps d'observation sur les frontières de la Belgique n'est toujours que d'environ 25,000 hommes, et aucun régiment n'a reçu l'ordre de départ pour le renforcer. On ne remarque du reste aucune espèce de changement dans la situation militaire, si bien que l'on se doute à peine qu'une grande question occupe l'attention de notre cabinet et celle de l'Europe entière.

— On écrit d'Isprack, 10 décembre :

« Le roi Othon, de Grèce, accompagné du prince royal de Bavière, est arrivé ici le 7, et a le lendemain continué sa route vers l'Italie; la même

... sont arrivés les députés grecs, de retour de
... ils sont pareillement repartis. » (G. univ.)
— Les élections en Angleterre continue d'être fa-
vorable au ministère Grey.

— La fièvre jaune, le choléra et la peste froide
ont tant de ravages à la Nouvelle Orléans qu'on
n'a pas le temps d'enterrer les morts; on a pris le
parti de faire des fosses de 50 pieds de longueur
sur 4 de profondeur et 7 de largeur. Ces fosses
contiennent de 100 à 150 morts. Des familles en-
tières de 10 à 12 personnes ont péri.

— On écrit de Constantinople, 10 novembre :

Les Egyptiens paraissent avoir l'intention de marcher
sur la capitale, et ils n'attendent pour l'atta-
quer que la coopération de leur flotte. Les débris de l'ar-
mée ottomane sont en ce moment dans le plus grand dan-
ger. En conséquence, le grand-visir a quitté la capitale. Il
semble toutes les milices, et il espère donner de l'occu-
pation à l'ennemi jusqu'au moment où arriveront les troupes
russes qui sont, dit-on, attendues de Russie.

En effet, on prétend généralement que l'ambassadeur
russe a annoncé au sultan, dans une audience, que l'em-
pereur son maître était disposé à donner son appui à la
cause ottomane contre le pacha rebelle; et qu'à cette occa-
sion le sultan a fait à l'ambassadeur de brillants cadeaux,
qui se sont même étendus aux secrétaires de l'ambassade. On
croit que dans ce moment on fait à Odessa des préparatifs
nécessaires pour le transport de troupes russes, et qu'une
escadre de cette nation ira rejoindre la flotte turque.

Si ces diverses nouvelles se confirment, les Egyptiens se-
raient forcés de reprendre la défensive, et leur retraite sera
très-dangereuse.

Il suffirait de 40,000 hommes de troupes bien discipli-
nées, autour desquelles les soldats dispersés du sultan pour-
raient se grouper pour lutter avantageusement contre Ibrahim-
Pacha, lui disputer la victoire, et lui préparer à travers
la Syrie, déserte et dévastée par la guerre, une marche pé-
nible, dans laquelle il trouverait, au milieu de ses revers,
aussi facilement des ennemis et des persécuteurs, qu'il a
trouvés des partisans lorsqu'il était victorieux. L'espoir d'ob-
tenir des secours de l'empereur de Russie a déjà tranquilisé
les habitants de la capitale, qui s'en promettent des mer-
veilles. C'est un spectacle bizarre de voir la Porte-Ottomane
entretenir des relations d'amitié intime avec la Russie, dont
elle a été constamment l'ennemie depuis le règne de Pierre-
le-Grand. » (Gazette d'Augsbourg.)

Nous recommandons à l'attention de nos lec-
teurs l'article suivant du Courrier anglais. Il ne
contient que des suppositions, néanmoins il prête
à réfléchir :

La question de la prise de la citadelle n'est point dou-
teuse, c'est uniquement une question de temps. Mais la chute
de la citadelle, loin d'être décisive pour les véritables points
de discussion entre la Belgique et la Hollande, pourrait bien
ajouter un nouvel embarras. Pour le moment nous ne nous
occupons pas.

On demande généralement pourquoi le roi de Hollande
défend, au prix de beaucoup d'argent et de beaucoup de
sang, une forteresse dans laquelle il ne peut se maintenir ?
Quel est son but ? Est-ce d'obtenir un délai ? Dans ce cas,
à quoi un délai peut-il lui être utile ?

On répond qu'un délai peut lui être utile de cette manière :
Le roi de Hollande sait très bien que, quoique les pré-
sentes mesures coercitives de la France et de l'Angleterre
n'aient pas excité dans ce dernier pays une désapprobation
générale, néanmoins une guerre avec la Hollande serait un
des actes les plus impopulaires que jamais ministère de la
Grande-Bretagne eût hasardé. Par conséquent, ajoutet-on, si
la reddition de la citadelle pouvait être retardée jusqu'à la
réunion du parlement, le roi de Hollande peut compter qu'il
se trouvera alors dans une position plus favorable pour la re-
prise des négociations sur l'arrangement définitif des différends
entre les deux pays.

L'intervention coercitive de l'Angleterre se termine par
la remise de la citadelle d'Anvers. Sa convention avec la
France a un but déterminé; dès que ce but est atteint, elle
est libre d'agir selon les circonstances. Or, on doit bien com-
prendre que, selon l'opinion générale, la chambre des com-
munes, quelque libérale qu'elle puisse être, ne sanctionnerait
jamais une politique qui nous entraînerait dans une guerre avec
la Hollande.

Si l'on admet la justesse de ces données, l'intérêt du
roi de Hollande à traîner les affaires en longueur est mani-
feste. Lorsque la citadelle d'Anvers sera rendue, la question
recommencera de nouveau. La Hollande alors aura contre elle
non pas la France et l'Angleterre, mais la France et la Bel-
gique, et les puissances qui n'ont pas voulu s'associer aux
mesures coercitives, jugeront probablement à propos d'inter-
poser leur médiation, convaincues que le peuple et le par-
lement d'Angleterre s'opposeraient à tout ce qui pourrait en-
lever notre pays dans une guerre. Dans ce cas, il est évi-
dent que la position du roi de Hollande serait plus avanta-
geuse qu'à présent, car la France n'étant plus secondée par
l'Angleterre, ne pourrait point s'opposer à la coalition de la
Hollande et de ses alliés politiques.

Nous publions cette opinion avec d'autant plus d'em-
pressement, qu'elle tend à prouver que la politique dila-
toire de la Hollande conduira plutôt à la paix qu'à la guerre.
Pour peu qu'elle soit fondée, on doit convenir que les puis-
sances prépondérantes du continent se trouveront dans une
position qui les mettra à même de dicter la paix que leur
politique, d'accord avec leurs désirs les plus ardens, leur
conseille de maintenir. »

(Correspondance particulière.)

Anvers, le 19 décembre.

Les français ont essayé la nuit dernière d'enlever
de vive force la demi-lune qui se trouve entre le bas-
tion de Tolède, et celui de Paciotto, et derrière la
lunette St-Laurent.

Sous le feu d'une vive fusillade hollandaise, ils
avaient déjà commencé à jeter un pont de fascines sur
le fossé, lorsque plusieurs coups de mitraille par-
tis de la citadelle, les forcèrent à se retirer. Ils re-
vinrent plusieurs fois à la charge; mais sans plus
de succès. Le feu des hollandais a mis, dans cette
affaire, 46 hommes hors de combat.

On compte 9 hommes tués parmi les mineurs.
Un major du génie a eu la jambe cassée, et un ca-
pitaine d'infanterie a été grièvement blessé. Le gé-
néral Saint-Cyr Nugues a eu l'épaule effleurée par
une balle.

On prétend que cette attaque avait pour objet de
masquer des opérations plus importantes encore que
la prise de la demi-lune attaquée, quoiqu'il en soit
on espère que les Français en seront maîtres cette
nuit même.

Les batteries de brèche n'ont point encore ouvert
leur feu. Elles commenceront lorsque les contre-ba-
teries, destinées à les soutenir contre le feu des rem-
parts, seront totalement achevées.

Vous savez qu'une écluse de la citadelle avait été
détruite, il y a quelques jours, par les Français.
On espérait que les fossés de la citadelle seraient,
par là, en partie mis à sec. Il n'en a rien été;
mais hier un batardeau a été coupé. On croit qu'on
obtiendra plus d'effet de cette opération.

Le drapeau qui flotte sur la citadelle a été abattu
par un boulet. Il a été remplacé, peu après sa chute,
par un autre de moindre dimension.

Le feu a été plus vif aujourd'hui; de la cita-
delle on tire presque toujours avec des fusils de
remparts.

Le roi avant d'entrer en ville a visité les
tranchées.

Le général d'Hoogsvorst est à Anvers.

Plusieurs bombes ont éclaté hier dans le milieu
de la ville. Un éclat pesant 9 livres est tombé dans
les environs de la place Verte. Trois personnes ont
été tuées.

Je vous ai dit qu'on avait essayé hier à Bras-
chaet le fameux mortier, et que les épreuves avaient
été satisfaisantes.

Les bombes font, en tombant, un trou de deux
mètres de profondeur, et éclatent immédiatement
après leur chute.

Le mortier vient d'arriver de Braschaet. On ne
sait pas encore si on en fera usage contre la ci-
dadelle.

La flotte hollandaise qui stationne du côté de
Lillo a échangé hier quelques coups de canon avec
les batteries françaises.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de Flessingue, que le corps du con-
tre-amiral Lewe Van Aduard y a été transporté par
une chaloupe canonnière. Le lieutenant Kloiskens
l'accompagnait.

D'après des avis du Sas-de-Gand, quelques soldats
belges auraient paru dans les districts de Zelzete,
territoire néerlandais, et ont déclaré qu'ils y res-
teraient jusqu'à l'exécution du traité du 15 novem-
bre. Il est probable que les nôtres les feront bientôt
changer.

Une lettre de Maestricht, du 11 décembre, porte
que les communications de cette forteresse avec les
environs sont encore entièrement libres, seulement
on a aperçu, de très-bonne heure dans la matinée,
de patrouilles de cavalerie belge sur la route de
Tongres.

Il est dit dans la même lettre, que l'on avait ap-
pris que les Prussiens ne faisaient aucun mouve-
ment.

— Une estafette venant de Berg-op-Zoom avec des
dépêches a traversé cette nuit Bréda, avec la plus
grande rapidité. Dans la nuit du 16, il est passé
trois estafettes venant de La Haye, dont l'une se
rendait à Berg-op-Zoom, et l'autre au quartier-gé-
néral.

— On lit dans l'Handelsblad, du 18 :

« On écrit de Francfort, que le gouvernement français a
demandé à la confédération germanique de lui faire con-
naître sa résolution relativement à la partie du Luxem-
bourg cédée à la Belgique par le traité des 24 articles. La
confédération a répondu qu'aussi long-temps que le roi grand-
duc et les agnats de la maison de Nassau n'auraient pas
donné leur consentement, elle ne pourra prendre aucune
résolution. »

D'après la correspondance particulière du Handelsblad
de Londres, il paraîtrait que l'adoucissement apporté par le
gouvernement anglais à l'embargo est en réalité bien moins
ce qu'on a voulu le faire croire; et que même on a été
jusqu'à transborder sur des bâtimens de la croisière des ma-
rins qui se trouvaient sur un bâtiment hollandais qu'on a
forcé de relâcher.

Les journaux de Hollande disent que la garnison de la
citadelle d'Anvers n'a fait que des pertes infiniment peu nom-
breuses.

Il est arrivé des nouvelles de Batavia par un
bâtiment qui a été saisi et amené en Angleterre. On
y parle d'une grande victoire remportée sur Sumatra
où les Hollandais auraient pris 16 canons.

Il serait éclaté des désordres à Djodjocarta, après
le départ du gouverneur-général, mais il paraît que
l'emprisonnement du chef les a aussitôt apaisés.

SOUSCRIPTION AU PROFIT DE WALTHERE LOUIS.

Le produit de la souscription insérée dans les feuilles du
31 octobre 1832, est de : francs 761 44

1 ^{re} Légion (Ouest.)	
Etat-major,	74 46
1 ^{er} bataillon,	79 28
2 ^e bataillon,	29 25
2 ^e Légion (Nord.)	
Etat-major,	53 28
1 ^{er} bataillon,	72 08
2 ^e bataillon,	3 25
3 ^e Légion (Est.)	
Etat-major,	26 44
1 ^{er} bataillon,	58 45
2 ^e bataillon,	84 02
4 ^e Légion (Sud.)	
Etat-major,	56 54
1 ^{er} bataillon,	2 44
2 ^e bataillon,	91 30
Le bataillon de la garde civique d'Anvers,	59 45
Liste présentée par M. Simon, docteur en chi- rurgie,	24 84
Le comte Emile d'Oultremont,	21 16
Montant de la souscription ouverte au bureau du Courrier de la Meuse,	72 78
Montant de la souscription ouverte au bureau du Politique,	27 27

Jugemens du tribunal de simple police de Liège,
du mois de novembre 1832.

Pour tapages injurieux : cinq fois 5 fls. 20 cents d'amende
et 5 jours de prison. — Idem, et deux jours de prison. —
5 fls. 20 cents d'amende. — 5 fls. 67 cents idem. — Deux
fois 5 fls. 20 cents idem, et un jour de prison. — 5 fls. 20
cents d'amende. — Idem et 2 jours de prison. — 7 fls. 8 cents
d'amende et 5 jours de prison.

Pour cabarets ouverts à heure indue : 5 fois 3 jours de pri-
son. — 3 fois 70 cents d'amende. — 3 fois 4 fls. 20 cents idem.
— 2 fls. 40 cents idem.

Pour jeux de hasard : 2 fls. 84 cents d'amende et 5 jours
de prison. — 8 fois deux fls. 84 cents d'amende. — 2 fois 4 fls.
72 cents idem, et 5 jours de prison. — 2 fois 4 fls. 72 cents
d'amende.

Pour injures simples : un fl. d'amende. — 10 fois 50 cents
idem. — 2 fls. 36 cents idem.

Refus de fournir une voiture pour un transport mili-
taire, sur la réquisition de l'administration : 3 florins
d'amende.

Placement d'une enseigne trop saillante : un fl. d'amende, et
en cas de non paiement un jour de prison.

Circulation au grand trot, avec une diligence : 2 fois
un florin d'amende, et en cas de non paiement un jour de
prison.

Matériaux non éclairés : 2 fls. 36 cents d'amende. — 2
fois 50 cents. — Un fl. d'amende, et en cas de non paiement
jour de prison.

Pour balayage : 4 fl. 50 cents d'amende, et en cas de non
paiement 2 jours de prison. — 2 fls idem, et en cas de non
paiement 3 jours de prison.

Jet de cendres : 2 fls. d'amende et en cas de non paie-
ment 3 jours de prison. — Un fl. idem, et en cas de non
paiement, 4 jour de prison.

Bris d'un carreau de fenêtre : 2 fls 84 cents d'amende et
5 jours de prison.

Diligence circulant dans une rue non désignée : un florin
d'amende, et en cas de non paiement un jour de prison.

Jet d'immondices : 2 fls. 84 cents d'amende et un jour
de prison.

Divagation d'animaux sur le terrain d'autrui : un fl. 40 cents
d'amende.

Charette circulant sans conducteur : un fl. d'amende, et en
cas de non paiement deux jour de prison.

Idem au grand trot : un fl. d'amende, et en cas de non
paiement un jour de prison.

Témoin assigné et ayant fait défaut : 2 florins 36 cents
d'amende.

Pour avoir foulé un terrain ensemencé : 50 cents d'amende.
Fosses au cimetière n'ayant pas la profondeur voulue : 50
cents d'amende.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, invitent le sieur Dechevis, Jean François, natif de la commune de Ville, province de Luxembourg, fils d'André et de Delhez, Catherine, à se rendre le plutôt possible au secrétariat de la régence à l'hôtel de ville, pour affaire administrative qui le concerne et l'intéresse.

Les bourgmestre et échevins invitent les pensionnés dont les noms suivent, à se présenter sur-le-champ au secrétariat de la régence à l'hôtel-de-ville, pour affaire relative à l'administration et qui les concerne.

MM. De Meus, Jean André, soldat.
De Porter, Théodore, maréchal des logis.
Zimmerman, Melchior, soldat.

Ils devront être porteur de pièces qui constatent l'identité de leurs personnes.
Liège, le 49 décembre 1832.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 49 décembre.

Naisances : 5 garçons, 5 filles.

Mariages 5, savoir : Entre Noël Joseph Watlet, cordonnier, devant St. Thomas, et Marguerite Joseph Wathélet, repasseuse, même rue. — Jean Joseph Donnay, caneleur, sur la Fontaine, et Elisabeth Bernadine Houet, couturière, même rue. — François Felix Decamps, docteur en médecine, rue Souverain-Pont, et Marie Joseph Tasset, rentière, rue St-Denis. — Lambert Simon, tailleur, rue sur Meuse, et Marie Barbe Franck, rue Féronstrée. — Jean Guillaume Schaaf, doreur, faub. Vivegnis, et Hélène Voss, même faubourg.

Décès : 2 filles, 3 femmes, savoir : Marie Catherine Wesmael, âgée de 87 ans, rentière, rue Hors-Château, veuve d'Antoine Servais Joseph Melotte. — Marie Joseph Francotte, âgée de 53 ans, rue Neuve, épouse de Jean Huson. — Jeanne Joiris, âgée de 37 ans, journalière, rue Pierreuse.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 15 décembre 1832, on a PERDU à Ampsin ou dans les environs, une MONTRE en or avec un cordon noir, indiquant les jours du mois, de la semaine etc. Récompense de sa valeur à qui la remettra au notaire FARCY, à Villers, ou au n° 620, rue Gérardrie, à Liège. 413

Dimanche 23, à midi, on JOUERA un COCHON aux quilles chez REGNIER, faub. St-Gilles, au Cygne, n° 273. 449

BAL le 25 décembre, chez DOFFLEIN-GRISSARD, à la Grande Salle, au moulin, dans la petite voie à Herstal. Il commencera à 6 heures. 421

Les Dlls. CHARLIER, rue Pont d'Ile, n° 830, ont reçu des Etoffes pour robes parées, Gazes, blondes et autres pour robes de bal.

On trouve dans le même Magasin des Mérinos français, depuis 4 fl. 75 c. jusques 2 50. 445

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

Cabilleaux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souver.-Pont,

HUITRES anglaises, 4^e qualité, chez PERET, rue Ste Ursule

Cabillaux, rayes, rivets, flottes, chez PERET, rue St-Ursules

Jendi 27 décembre 1832, à midi, M. le baron de Macois fera VENDRE dans ses propriétés, à Aineffe, 10 beaux Peupliers et quantité de beaux Frênes et autres Arbres. — A crédit par M^e ROSELIER. 490

A. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, occupée à faire le catalogue d'une VENTE DE LIVRES qui doit avoir lieu incessamment, à l'honneur de prévenir les personnes qui auraient des livres à vendre, de lui en faire parvenir le plutôt possible la note quelque petite qu'elle soit. Elle portera le plus grand soin au classement et à la vente, qui est avantageuse en ce moment. 446

() Par arrêté royal en date du 10 novembre 1832, le bureau central de bienfaisance de Liège, a été autorisé à acquérir des biens fonds dans l'arrondissement de Liège, jusqu'à concurrence d'une somme de 25,000 florins. Les personnes qui voudraient traiter avec cet établissement peuvent s'adresser en l'étude de M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée, à Liège.

A VENDRE ou à LOUER une des TEINTURERIES les mieux achalandées de la ville de Liège, se composant de deux grandes cuves à chaud, trois à froid, cinq chaudières en cuivre, une en étain, pompes, fontaine, etc.
S'adresser au notaire BOULANGER. 50

Pensionnat de garçons, établi rue Haut-Pré, paroisse Ste-Marguerite, n° 14, près Liège, dirigé par J. L. Duflos, professeur de langue française, etc., etc.

On y enseigne le français, le latin, le grec, l'allemand, le hollandais, les mathématiques, la physique, la géographie, l'histoire, la littérature, la tenue des livres appliquée à la banque et au commerce, le dessin, la religion et la morale.

Les élèves ayant terminé leurs cours, reçoivent un diplôme qui les garantit capables d'entrer à l'Université ou dans une maison de commerce.

Le prix annuel de la pension, tout compris, est de 40 francs à 500 francs selon l'âge.

S'adresser pour les informations ultérieures, à M. J. L. DUFLOS, directeur principal du Lycée de Liège, à St.-André, ou au local sus-énoncé. 111

AVIS POUR SURENCHERIR.

En l'étude du notaire DELEXHY, à Liège, l'on peut surenchérir, jusqu'inclus le 28 décembre 1832, savoir :

D'un 20^e, une maison portant le n° 248, sise à Liège, au faubourg Ste-Marguerite, adjugée pour 4700 fls. 60 cents, y compris les charges.

Et d'un 19^e, 1^o une maison et jardin, situés à Ans, adjugés au prix de 477 fls. 22 cents

2^o Une autre maison et jardin, au même endroit, vendus pour 335 fls. 47 cents. 108

VENTE PAR COUPONS D' ACTIONS D'UN FRANC de huit belles Propriétés, valant 200,000 francs.

Situées à Dunkerque et à Bergues St-Winoc, département du Nord, et dans l'arrondissement de St-Omer, département du Pas de Calais (France).

Il y aura en outre huit mille cent quatre-vingt-dix lots gagnans; chaque numéro de la série gagnante aura droit à une prime de 5 francs, et chaque numéro de l'action gagnante à une prime de mille francs, dont le tirage aura lieu dans le courant du mois de janvier 1833.

S'adresser pour obtenir des Coupons à M. R. HAVAR fils, rue de la Rose, n° 476, à Liège. 270

A LOUER pour le Noel prochain, une MAISON, située rue St-Jean, n° 766. S'adresser place St-Pierre, n° 873. 885

VENTE D'UNE FERME D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Le jeudi, 27 décembre 1832, à neuf heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra, aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée, n° 569, une belle ferme appelée le Bon bonnier, située en la commune de Roloux, à deux lieues de Liège, occupée par la dame veuve Renkin, contenant 43 bonniers.

Plusieurs pièces de terre, situées sur les territoires de Goureaux, Velroux, Lexhy, Horion, Jenette, Novilles et Fexhe, seront vendues séparément.

S'adresser audit notaire DUSART, pour se procurer des affiches contenant la formation des lots et voir les conditions et titre de propriété.

MAISON à LOUER rue Table-de-Pierre, n° 496. 92

On DEMANDE un aide en pharmacie bien instruit, ee muni de bons certificats, au n° 697, rue St-Severin. 998

VENTE D'UNE MAISON

Lundi, 21 janvier 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu aux enchères, par le ministère du notaire DELEXHY, en son étude, rue St-Séverin, à Liège, une maison de commerce cotée 570, sise à Liège, rue St-Séverin, occupée par le sieur ANTEN, chapelier, consistant en 14 pièces à feu, avec cour, pompes, grandes caves, grenier et quartier sur le derrière, ayant une issue sur la rue du fond de l'Empereur. L'acquéreur aura des facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire pour voir les conditions. 409

VENTE D'IMMEUBLES,

En vertu de la loi du 12 juin 1816.

Lundi 14 janvier 1833, à 2 heures de relevée, les héritiers de M. Jean Antoine Gilman, rentier, célibataire à Liège, rue devant Saint-Thomas, feront procéder, par devant M. le juge de paix du quartier du nord de cette ville, en son bureau, sis à Liège, rue Neuve, derrière le Palais, et par le ministère de maître DUSART, notaire à ce commis, par jugement du tribunal civil de Liège, à la VENTE aux enchères publiques des MAISONS dont la désignation suit :

1^{er} Lot. — Une belle et spacieuse maison, sise à Liège, rue devant St-Thomas, n° 285, ci-devant occupée par ledit M. Gilman, consistant en deux beaux corps de logis, actuellement occupés, savoir : le quartier de devant par Madame veuve Dodemont et celui de derrière par Madame veuve Menisel.

2^e Lot. — Une petite maison, même rue, n° 356, presqu'en face de la précédente, à laquelle elle pourrait servir de remise ou écurie.

3^e Lot. — Une belle maison, derrière St-Thomas, n° 334, occupée par les Dlls. Bérard.

4^e Lot. — Une petite maison, rue Halle des Drapiers, n° 444, occupée par le S^r Boxho, décatisseur.

5^e Lot. — Une petite maison, même rue, n° 443, occupée par le S^r Jougienne, tailleur d'habits.

S'adresser audit notaire DUSART, dépositaire du cahier des charges et conditions de ladite vente.

Quartier à Louer au n° 617, Porte St-Léonard. 420

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIEGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1833. Revu avec la plus grande exactitude, et rédigé d'après des renseignements officiels sur les changements survenus dans la réorganisation des Autorités de la province.

Volume in-48 de 348 pages, bien imprimé, sur beau papier, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 cent. (56 cents.)

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 franc 70 centimes (80 cents.)

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale.
A Aubel, chez H. J. MATHIAS, libraire.
A Waremmé, chez RENSON, libraire.
A Huy, chez L. GODIN et fils, H. KNOPS, libraires.
A Verviers, chez RENARD-CROISIER.
A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOL.

() RENTES A VENDRE AUX ENCHÈRES.

Le 8 janvier 1833, à 9 1/2 heures du matin, on VENDRA au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de Maître BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place Saint-Pierre, les RENTES annuelles et perpétuelles dont le détail suit :

1^o Une rente de 17 muids 3 setiers d'épeautre, due par M^e la baronne Serdobin, née comtesse Loison.

2^o Une de 100 fl. 10 sols de 2 constitutions, due par la même dame.

3^o Une de 13 muids d'épeautre, due par M. Sauveur, de Fexhe-Slins.

4^o Une de 3 muids d'épeautre, due par M^e Coulon, avoué à Liège.

5^o Une de 2 muids d'épeautre, due par le sieur Leconte, demeurant à Wilhogne.

6^o Une de 20 fl. Brabant Liège, due par Nicolas Tilquin, fermier, demeurant à Wilhogne.

7^o Une de 44 setiers d'épeautre, libre de retenue, due par Ferdinand Mottart, de Russon, demeurant à Vieux-Houssel.

8^o Une de 8 fl. Brabant Liège, due par la même.

9^o Une de 45 fl. Brabant Liège, libre de retenue, due par les propriétaires des treize moulins d'Ans et de Sainte-Marguerite.

10^o Une de 26 fl. Brabant Liège, due par Bronckart, fermier à Roloux.

11^o Une de 18 fl. Brabant Liège, due par M. Delvaux, demeurant à Liège.

12^o Une de 9 fauts de foin, due par M. Natalis, demeurant à Liège.

13^o Et une de 6 setiers d'épeautre, due par V^e Lerette, Leblanc et autres de Hombroux.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 17 décembre. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 27 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin, 1830, 68 fr. 75 c. — Actions de la banque, 1685 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 20 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 81 0/0. — Emprunt d'Haïti, 225 fr. 0. — Emprunt romain, 78 3/4. — Emprunt belge 76 3/4.

Bourse d'Amsterdam du 18 décembre. — Dette active, 40 0/0 0/00, idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 66 0/0; idem 3 1/2 p. 0/0, 53 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C^e, 92 3/8 93 1/2, idem ins. gr. liv., 00 0/0. idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 0/0, 69 1/2. — Métalliques, 82 1/2. — Naples Falc., 75 3/4. idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 50 9/16. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cont-guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 19 décembre.

Effets publics. — Métalliques, 87 et P 0/0. — Lots par-tiaux, 382 0/0 00. — Napolitains, 75 3/8 A. — Guebards 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 51 3/8 52 5/1 3/4. — Anglo danois, 00. — Lots de Pologne, 00 0/0 00. — Anglo brésiliens, 49 1/2 A. — Emprunt romain, 80 0/0 N. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 75 1/4 P.

Bourse de Bruxelles, du 18 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 101 3/4. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 5/8 A. — Emprunt de 24 millions, 75 0/0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège